

Grèce : La maltraitance animale est désormais passible de dix ans de prison

ANIMAUX Les personnes mises en cause devront également payer « une amende allant de 5.000 à 15.000 euros » selon la loi votée à l'unanimité par les parlementaires (*20 Minutes avec agences*)



La maltraitance animale sera passible de 10 ans de prison en Grèce (illustration). — *Alexas_Fotos / Pixabay*

Le texte a été adopté à l'unanimité. Le Parlement grec a voté ce jeudi la transformation de la maltraitance animale de simple délit en crime « passible d'une peine allant jusqu'à 10 ans de prison ». Selon la loi, les personnes maltraitant les animaux devront également payer « une amende allant de 5.000 à 15.000 euros ». La peine d'emprisonnement minimale sera désormais d'un an.

Par maltraitance, la loi entend « les empoisonnements, le fait de pendre, de brûler, de mutiler des animaux ».

Deux affaires qui ont choqué

Le ministre grec de l'Agriculture, Makis Vouridis, qui a présenté le texte, a salué depuis la tribune de l'Assemblée « un message fort ». « La société ne peut plus admettre de tels actes », a-t-il insisté en évoquant deux récentes affaires qui ont choqué la Grèce.

Début octobre, à Héraklion, en Crète, un homme de 55 ans a pendu et émasculé un chien. Des photos avaient été diffusées sur les réseaux sociaux et dans les médias grecs. L'homme a été condamné à payer une amende de 30.000 euros. Quelques jours plus tard, dans une banlieue du Pirée, grand port proche d'Athènes, un professeur de 54 ans a donné des coups de couteau et frappé un chien avec une barre de fer. La scène avait été filmée par un passant. Le procès de l'enseignant doit s'ouvrir ce vendredi.